



L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

À la une

Hommages

P.08

-

Domaines d'expertises

Les thématiques

P.14

-

Le grand angle

La branche EPNL

P.30

-

Des hommes et des territoires

Le service civique

P.41

-

Intercours

La pause spirituelle

P.44

-



[LE GRAND ANGLE]

La branche : là où tout se joue

P.30

-

Journées **2025** Nationales

du 14 au 16 mars



Toulouse



**Ogec et collectivités
main dans la main**



SOMMAIRE

La voix du réseau	P.04
L'édito	P.04
À la Une	P.07
Hommages	P.08
En bref	P.12
Domaines d'expertises	P.14
Communication & partenariat	P.15
Comptabilité & gestion	P.22
Informatique & digital	P.26
Immobilier & sécurité	P.28
[Le grand angle]	P.30
La branche : là où tout se joue !	
Des hommes et des territoires	P.40
Le service civique	P.41
Intercours	P.44
La pause spirituelle	P.44



Pierre-Vincent Guéret
Président
Fédération nationale des Ogec

” Si le grain de blé qui est tombé en terre ne meurt, il reste seul.
(Jean 12:24)

Enracinés ! Un héritage à porter haut et loin

À Dieu Michel. À Dieu Olivier. À Dieu Michel.

Qu'il est difficile mais nécessaire d'être joyeux après un été meurtrier pour des figures de notre Fédération. Car « Si le grain de blé qui est tombé en terre ne meurt, il reste seul » (Jean 12:24), et ces grains là ont bel et bien porté des fruits dont nous sommes issus. L'énergie qu'ils ont déployée au service des Ogec, l'intelligence face aux problèmes du moment, le labour des sujets d'avenir, la joie d'accompagner les établissements : tels sont quelques-uns de ces cadeaux qu'ils nous ont faits et dont nous avons la charge d'être dignes. Les pieds dans la terre, plongeant nos racines dans nos passés lointains et proches, nous leur devons de regarder haut et loin. Haut pour porter la fierté de nos actes et de cette école catholique qui nous est chère. Loin pour tracer à celle-ci la

route que nous laisseront nos successeurs poursuivre. Il est plus que jamais nécessaire cet enracinement.

Réjouissons-nous aussi car plusieurs de ses fruits sont déjà visibles. L'équipe de la Fédération nationale des Ogec se reconstruit grâce à l'arrivée de Stéphane Ponchon, son nouveau secrétaire général. Le déménagement et le retour au 277 rue Saint-Jacques seront effectifs avant Noël. Les rencontres de la Fédération permettent de retrouver liens et projets, tant entre permanents qu'entre bénévoles. Nos partenariats se relancent, sous des formes encore à réinventer. D'importants travaux sont effectués, notamment par la Commission économie-gestion, pour appuyer la solidité des Ogec lors des contrôles financiers qui sont aujourd'hui en augmentation. ...

Ours

Mag des Ogec ISSN 2729-4609 - Directeur de publication : Pierre-Vincent Guéret - Chargée de publication : Marine de Montalivet - 277 rue Saint Jacques - 75005 Paris 5^e - Tél : 01 53 73 74 40 - contact@fnogec.org - www.fnogec.org - @Adobe Stock



© Adobe Stock

I S'unir face aux défis actuels de l'Enseignement catholique

La commission des conflits renforce ses interventions pour sortir de l'ornière des situations inappropriées. Dans le domaine de la branche et du social se poursuivent d'autres avancées. La Fédération nationale des Ogec ne les fait pas seule. Elle renoue notamment des liens plus forts, et tellement évidents, avec le Secrétariat général, avec les organisations professionnelles de chefs d'établissement, avec l'Apel, etc. Dans le contexte agressif que certains entretiennent à l'égard de l'enseignement catholique, c'est aussi l'enracinement qui permet, quand il faut, de dire stop à ceux qui franchissent des lignes rouges. Vous trouverez tout ceci, et bien plus encore dans les pages suivantes. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Un contexte exigeant, un réseau résilient : mettons-nous en route vers les JN !

L'Enseignement catholique traverse une période délicate, marquée par une réduction progressive de ses financements publics. Les Ogec sont directement concernés et impactés par ces contraintes financières. Cependant, plutôt que de subir, nous souhaitons agir. Le thème de nos Journées nationales des 14, 15 et 16 mars 2025, "*Ogec et collectivités main dans la main*", incarne notre volonté de reconstruire un dialogue solide avec les acteurs territoriaux. Ensemble, nous voulons rappeler la contribution essentielle de nos établissements à la vie locale : éducation, emploi ou encore vie associative, tout en renforçant les synergies existantes.

”

C'est aussi l'enracinement qui permet de dire stop à ceux qui franchissent des lignes rouges.



© Adobe Stock

4700

Le nombre d'Ogec qui gèrent les 7220 établissements catholiques d'enseignement.

97

Le nombre de fédérations départementales et régionales d'Ogec qui composent le réseau.

+2M

Nous remplissons une mission d'intérêt général auprès de plus de 2 millions d'élèves.

+30K

Le nombre de bénévoles engagés dans les Ogec et la gestion des établissements scolaires.

| À la Une

P.08 Hommages à 3 grands serviteurs de l'Église
P.12 Brèves d'actualité



"Repose en paix mon ami" : Alain Laflorentie rend hommage à son ami Olivier Vion, un grand et fidèle serviteur de l'Église

Olivier, mon ami depuis toujours est parti. Il a accompagné une partie importante de ma vie, il a été un soutien, un vrai compagnon qui ne demandait jamais rien pour lui mais toujours pour donner aux autres. Olivier, si aujourd'hui tu nous laisses tristes, nous ne pouvons oublier tes yeux rieurs qui brillaient de mille feux lorsque tu expliquais avec cette passion qui t'animait quelle était la meilleure façon d'accompagner la communauté éducative de ton école, nous ne pouvons oublier ton large sourire de satisfaction quand tu avais réussi à convaincre, nous ne pouvons oublier ton immense engagement au service de l'Enseignement catholique et de l'Église.

*Il restera de toi ce que tu as donné.
Au lieu de le garder dans des coffres rouillés.
Il restera de toi de ton jardin secret,
Une fleur oubliée qui ne s'est pas fanée.
(Simone Weil)*

Sur les chemins de notre belle région de Midi-Pyrénées, et plus particulièrement sur ceux de l'Ariège et de ses magnifiques vallées, tu allais dossiers sous le bras, porter la bonne nouvelle dans toutes nos écoles, mêmes les plus belles et les plus isolées, car il fallait en hiver avoir le cœur bien accroché pour résister au froid de ses sommets enneigés. Ce que tu as donné pour faire grandir les jeunes accueillis au sein de ton établissement scolaire toulousain que tu chérissais tant, il restera de toi ce souffle d'amour qui ne périra pas. Tu as semé beaucoup de joie, d'amour, de bienveillance et de bon grain autour de toi et au cœur de ta famille. Tu as su garder la tête froide lorsque tu es devenu président de la Fédération des Ogec Occitanie et maintenant, tu nous laisses bien seuls... mais je sais que nous serons guidés par ta lumière et saurons suivre la voie que tu as tracée. Je sais qu'un jour nous nous retrouverons.



Olivier Vion © Alain Laflorentie



Michel Goussin reçoit la médaille du mérite diocésain le 13 février 2024 @

Normandie : l'Enseignement catholique perd un serviteur

Michel Goussin a commencé sa longue carrière dans l'Enseignement catholique en devenant tout d'abord enseignant. Il a ensuite dirigé et présidé des Ogec dans le département de l'Orne. Michel avait l'âme d'un éducateur : alors tout jeune enseignant dans une école catholique d'Alençon, il n'hésitait pas à aller chercher certains jeunes directement dans leur quartier et à convaincre leurs parents de considérer l'école comme une priorité. Ses qualités d'organisateur et d'accompagnateur des enseignants se sont épanouies quand il est devenu chef d'établissement. Son humilité, son humour ou encore sa capacité à prendre du recul dans les conflits inhérents à la vie d'un établissement scolaire, l'ont fait apprécier de tous.

Un modèle d'engagement au service de l'Église

Le sens du service qui l'animaient l'a naturellement amené à sa retraite à s'engager dans les Ogec et à siéger à la fédération départementale de l'Orne, avec le souci de soutenir les petites écoles rurales. Sa générosité, son expérience humaine, sa piété, l'ont amené à accepter l'appel de son évêque à siéger au conseil de tutelle. Les 4 directeurs diocésains qu'il a accompagnés avec sagesse ont apprécié sa constance et sa grande capacité à créer les synergies nécessaires pour le bien commun. Michel a incarné de manière exceptionnelle le chemin de sainteté que peut représenter un engagement au service de l'Église. Soyons-en lui reconnaissant.

”

Son engagement était fort. Toujours prêt à aider les autres, il était soucieux de bien faire.



Michel Denis, président d'honneur de l'Ogec © Ensemble scolaire Notre-Dame du Vieux-Cours

En hommage à Michel Denis

Lors de ses obsèques à Rennes, le livret posé sur ma chaise s'intitulait "Messe d'à-Dieu à Michel Denis" et portait en exergue une citation de Shakespeare : "Ne pleurez pas de l'avoir perdu, réjouissez-vous de l'avoir connu". Cette citation résume bien mes sentiments à l'égard de Michel et le chemin que j'ai fait à ses côtés dans l'Enseignement catholique, pendant près de quarante ans, sous sa bienveillante houlette.

Le drapeau de la Légion d'honneur qui flottait sur son cercueil a rappelé qu'il avait été un homme engagé aux multiples facettes, expert-comptable, adjoint aux finances du maire de Rennes, fondateur d'une association de solidarité avec la Pologne de Solidarnosc, européen convaincu et enfin grand serviteur de l'Enseignement catholique.

Je l'ai rencontré en 1984, lors des manifestations pour l'En-

” *Ne pleurez pas de l'avoir perdu, réjouissez-vous de l'avoir connu* (Shakespeare)

seignement catholique. J'avais 35 ans et j'étais président depuis 5 ans de l'Ogec de Cesson Sévigné, près de Rennes. Lui en avait 55 et était président, entre autres, de la fédération départementale d'Ille-et-Vilai-

ne. Et il m'a proposé d'en rejoindre le conseil d'administration, ce que j'ai accepté. Par la suite, il m'a fait élire à ses côtés au conseil d'administration de la fédération régionale de Bretagne dont il était prési-

dent, et je l'accompagnais en voiture aux réunions trimestrielles qui se tiennent dans les Côtes d'Armor, ce qui nous laissait 3 heures de discussion pendant le trajet, sur les questions de l'Enseignement catholique.

Nous n'avons cessé pendant plus de 30 ans de progresser dans ces discussions, surtout quand il devint le président de la fédération nationale.



Michel Denis © Fédération départementale d'Ille-et-Vilaine (35)

Je ne retiendrai que trois souvenirs particuliers de nos rencontres, étalées sur près de trente ans.

Le premier se passe dans les années 1990, quand pendant cinq ans j'ai été diplomate à l'Ambassade de France à Londres. Bien entendu, je continuais à être membre du conseil

d'administration de la fédération départementale d'Ille-et-Vilaine, bien que je ne puisse assister qu'une fois par an à une réunion rennaise. Michel me demanda alors d'organiser un conseil d'administration "décentralisé" à Londres ce que je fis. J'ai donc accueilli pendant deux jours mes amis rennais à qui j'ai fait découvrir la vie londonienne.

Le second se passe dans les années 2000. Je l'avais invité à déjeuner à Bercy où j'étais à l'époque haut fonctionnaire, avec Anne Barré¹, dans l'un des restaurants du Ministère, dont la cuisine avait une excellente réputation.

Nous avons en effet en commun une passion pour la bonne chère et la bonne cuisine. Lui comme moi adorions être aux fourneaux à la maison. Et comme lui, je collectionne les livres de cuisine.

Le dernier souvenir, récent, se rapporte à la réunion qui a eu lieu il y a deux ans, en avril 2022, dans un restaurant rennais, où je lui ai remis, en présence des deux derniers présidents de la fédération départementale, la médaille de Saint Joseph que le conseil d'administration de la fédération nationale, sur proposition de Laurent Laming, avait décidé de lui attribuer pour les innombrables services rendus à l'Enseignement catholique. Il fut très sensible à ce geste. A l'heure où la limite d'âge de 75 ans me contraint maintenant à quitter les associations de l'Enseignement catholique où j'ai oeuvré pendant près de quarante-cinq ans, je conserve une pensée émue de reconnaissance à l'égard de Michel Denis, un breton qui a consacré sa vie au service de l'Enseignement catholique.

Roland Veillepeau, ancien administrateur de la Fédération nationale des Ogec pendant 8 ans et ami de Michel Denis

¹Anne Barré a fait sa carrière en tant que juriste à la Fédération nationale des Ogec et plus largement au sein de l'Enseignement catholique où elle continue d'œuvrer en tant que bénévole au service des Ogec



Webinars : des replay et des live pour vous accompagner

Retrouvez les replay de nos webinars sur notre [site web](#) et notre [chaîne YouTube](#). Nous vous invitons notamment à [voir le replay](#) du webinar coanimé par Caisse d'Épargne et ses partenaires Mailinblack et WTW sur la cybersécurité.



Rupture du dialogue social

Le Collège employeur de la CEPNL s'insurge contre les attaques de la FEP-CFDT et suspend toutes les négociations non obligatoires, exigeant un engagement loyal et transparent pour les futures discussions. [Lire le communiqué de presse](#)



Documentation Isidoor : une bibliothèque pleine de ressources

Parmi toutes les ressources que la fédération nationale met à votre disposition, celles hébergées sur [d'isidoor](#) sont précieuses. Classées par domaines de gestion, elles vous apporteront une grande aide et faciliteront

vos quotidien. N'hésitez pas à explorer cette documentation extrêmement riche à laquelle contribuent de nombreux experts et partenaires. Et si vous n'avez pas d'identifiants Isidoor, [contactez-nous](#) !

Conférence de presse : contre vents et marées

Dans une période marquée "du sceau de l'incertitude", où tout semble "par trop mouvant, volatile, éphémère", le secrétaire général de l'Enseignement catholique, Philippe Delorme, en a appelé, à "la sérénité et à la cohérence que réclame l'École", lors de sa conférence de presse de rentrée. [Lire l'article du Sgec](#)



© Enseignement catholique

DEET : solutions engagées

Le 15 octobre, notre partenaire [Sobre Energie](#) a coanimé un webinar avec l'Ademe sur le décret tertiaire. Nous vous invitons à [voir le replay](#) et à découvrir comment le programme EduRenov de la Banque des Territoires peut accélérer la mise en conformité de votre bâti scolaire en finançant jusqu'à 100% la transition énergétique de vos établissements. [Pour en savoir +](#)



© Adobe Stock



© Adobe Stock

” Décret tertiaire et établissements scolaires : accélérer la transition énergétique, c'est garantir un environnement plus sain pour les générations futures.”



Salon des Maires et des Collectivités : save the date

Ce salon est un lieu propice à la construction collective où les acteurs des secteurs public & privé et le monde associatif peuvent échanger des et travailler ensemble pour relever les défis urgents. RDV sur le stand de l'Enseignement catholique Pavillon 6 - E07. [En savoir +](#)



L'Enseignement catholique dévoile son nouveau logo

Le logo de l'Enseignement catholique fait peau neuve. Épuré, son graphisme évoque le signe de l'infini par l'entrelacement de ses initiales, affichant la dimension d'universalité de l'Enseignement catholique. Sur le site, le logo est en téléchargement libre : [en savoir +](#)

I Domaines d'expertises

- P.15** L'avantage des réseaux de soins
- P.16** Transition écologique : le temps de l'action !
- P.18** Transition énergétique du bâti : témoignage
- P.20** Bien manger toute l'année, c'est possible !
- P.22** Ogec : l'obligation de transparence financière
- P.24** Le défi de la gestion des cantines scolaires
- P.25** Nouvelle nomenclature comptable 2025
- P.26** Isidoor, la force d'un réseau de conseillers
- P.28** Évaluation annuelle de la qualité de l'air





Les avantages des réseaux de soins : maîtrise des coûts et qualité des prestations

Les réseaux de soins sont de plus en plus présents dans le paysage de la santé, offrant ainsi des avantages considérables pour les assurés. Mais quels sont exactement ces avantages et pourquoi devriez-vous envisager de vous tourner vers un réseau de soins pour vos besoins médicaux ?

Réseaux de soins, un partenariat pour une meilleure santé

Les réseaux de soins rassemblent des professionnels de santé qui ont établi un partenariat avec une mutuelle dans le but de fournir à ses membres des soins à tarifs négociés. Ils sont principalement axés sur l'optique, le dentaire et l'audition.

Les avantages financiers des réseaux de soins

En optant pour un réseau de soins, les assurés bénéficient de tarifs prédéfinis. Même en cas de dépassement, les prix restent généralement inférieurs à ceux du marché traditionnel. Il est également possible de bénéficier du tiers payant intégral permettant aux patients de ne pas avancer les frais. Enfin, certains con-

trats de santé offrent des remboursements plus élevés lorsque les assurés choisissent des professionnels faisant partie de ce réseau.

Qualité des prestations et services complémentaires

Les professionnels de santé membres d'un réseau de soins doivent respecter des critères de qualité préétablis pour fournir aux patients des soins et des équipements de haute qualité. En plus des prestations de base, les réseaux de soins peuvent également offrir des services complémentaires (examens annuels gratuits, réparations et entretiens gratuits pour certains équipements médicaux...). Enfin, ils assurent une couverture étendue sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi

un accès aux soins de santé, même dans les zones les moins desservies.

Réseau de soins Kalixia

Afin de favoriser l'accès aux soins pour tous, Harmonie Mutuelle vous propose de bénéficier des nombreux avantages de son réseau de 20 000 professionnels partenaires de santé en optique, audio, dentaire et ostéopathie. Avec Kalixia, 1^{er} réseau de soins en France, vous pouvez accéder à des prestations et services de qualité à des tarifs négociés pour limiter votre reste à charge. Par exemple, en optique, vous pouvez bénéficier de tarifs attractifs : jusqu'à 40 % de réduction sur le prix des verres et au moins 20 % de réduction sur les montures sur le panier à tarifs libres. [En savoir +](#)



Oscar Rebelo
Directeur CCN Secteur
Interprofessionnel



” En audio, bénéficiez de 20 % de réduction sur les accessoires de connectivité, quel que soit le panier. ”



Transitions : le temps de l'action et des mesures

Après le temps de l'appropriation, des études et des opportunités arrive le temps des actions et des mesures. La transition énergétique repose en partie sur la mise en œuvre du décret tertiaire dont la première échéance consiste à limiter sa consommation à fin 2030 à un niveau inférieur de 40 % à celui d'une année de référence qui a été choisie par l'établissement scolaire en 2022 et qui se situait entre 2010 et 2022. Chaque acteur est appelé à s'engager activement dans cette transformation énergétique pour garantir un avenir durable.

Éco-Énergie Tertiaire : êtes-vous sur la bonne voie ?

D'ici fin septembre, vous aurez déclaré vos consommations énergétiques pour l'année 2023 sur l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT).

C'est le moment de s'interroger sur l'échéance de 2030. Pour cela, la plateforme vous fournit une attestation annuelle des consommations ajustées en fonction des variations climatiques avec votre situation, par rapport aux objectifs. Cette attestation est

complétée par la notation Éco Énergie Tertiaire qui qualifie votre avancée dans la démarche de réduction de la consommation énergétique.

Notation Éco-Énergie Tertiaire

Elle qualifie l'avancée dans la démarche de réduction des consommations d'énergie, au regard des résultats obtenus par rapport à l'objectif en valeur absolue qui constitue la référence pour chaque catégorie. Elle va d'un niveau de consommation énergétique annuelle insatisfaisant (feuille grise) à un niveau excellent (3 feuilles vertes). L'objectif est difficile à atteindre ? C'est le moment de faire le point sur votre stratégie et adapter le plan d'action le cas échéant, votre conseiller Caisse d'Épargne peut vous accompagner dans cette démarche.

Webinaire Cyber sécurité

Renforcer sa cybersécurité : lutter contre les attaques informatiques et prévenir les pertes financières.

S'inscrire

En partenariat avec MAILINBLACK et wtw

15 octobre 2024 11h - 12h

CAISSE D'ÉPARGNE

Tout savoir sur la cybersécurité

À l'occasion du Cybermoi/s, Caisse d'Épargne a coanimé un webinar consacré à la cybersécurité avec ses partenaires Mailinblack, leader français de la protection des messageries, et WTW, expert en assurances cyber. Nous vous invitons à regarder le [replay](#) de cette conférence qui est une occasion de vous sensibiliser à la lutte contre les attaques informatiques et à la prévention des pertes financières.



Comme vous, Caisse d'Épargne est en mouvement !

Dans son plan stratégique Vison 2030, le [groupe BPCE](#) s'engage pour rendre l'impact accessible à tous. Le mouvement est déjà engagé, le groupe est nativement à impact positif en tant que financeur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire et pionnier de la finance durable. Depuis leur naissance en 1818, les Caisse d'Épargne sont pionnières et engagées pour accompagner les transformations de la société. Elles le prouvent encore aujourd'hui en étant un partenaire majeur du logement



social, des collectivités locales, du micro-crédit et en investissant annuellement plus de 22 millions d'euros en mécénat dans les territoires pour soutenir des projets locaux à fort impact en faveur notamment de la solidarité. [Caisse d'Épargne](#), partenaire historique des Ogec, met tout en œuvre pour accompagner

chaque établissement scolaire avec des chargés d'affaires experts, en proximité au sein de chaque territoire. Ils vous accompagnent dans le cadre d'un dialogue stratégique qui permet notamment d'aborder les différentes dimensions des transitions ESG¹ et de faire le point des projets déjà engagés ou à venir et ce, quel que soit le degré d'avancement. Les chargés d'affaires sensibilisés et formés aux sujets de la transition peuvent également compter sur l'expertise de filiales ou sur des partenaires en fonction des besoins.

Ensemble travaillons les transitions

- Dans le domaine du financement, que ce soit pour la construction, la rénovation, la production d'énergie ou encore les mobilités ; sous forme de financement classique², de crédit-bail ou de prêt à impact avec un taux d'intérêt effectif indexé sur la performance extra-financière environnementale ou sociale de votre projet. Avec votre chargé d'affaires, vous optez pour 1 indicateur parmi ceux proposés par Caisse d'Épargne. Si l'objectif de performance extra-financière annuel est atteint, vous bénéficiez d'une bonification de taux que vous pouvez choisir de conserver ou de reverser à une association.
- Dans le domaine des placements durables avec une gamme de comptes à terme Green, des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) accessibles en placement ou via l'épargne salariale et l'épargne retraite.
- Par la mise en relation avec des experts des filiales du groupe dans le domaine de l'immobilier ou du crédit-bail mais aussi avec des partenaires spécialisés dans divers domaines tels que le bilan carbone et leur financement, la recherche de subventions ou encore l'achat d'énergie au meilleur prix.

Les actions de transitions sont multiples, nos chargés d'affaires, pivot de la relation, sauront vous écouter et vous accompagner dans votre transition au profit de vos élèves et plus largement de toutes les parties prenantes de votre écosystème.

¹ESG : Environnementale, Sociale, Gouvernance

²Le réseau Caisse d'Épargne peut mobiliser des ressources spécifiques voire bonifiées via des fonds européens.



Transition énergétique des bâtiments : témoignage d'un chef d'établissement

L'optimisation énergétique des bâtiments est un enjeu de premier plan pour réduire l'empreinte carbone de son activité. Pour accompagner les associations, et plus spécifiquement les Ogec, sur le chemin de la transition, le **Crédit Coopératif** publie un nouveau livre blanc. Découvrez à travers cet extrait, l'interview de Catherine Huet, chef d'établissement du groupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul, situé au Havre (76). Un établissement qui a déjà engagé sa mutation, entre rénovation de l'existant et construction éco-responsable.

Quelle a été la première étape dans votre démarche d'optimisation énergétique des bâtiments ?

Catherine Huet. L'analyse de l'existant. En 2019, nous avons lancé une étude élargie de notre groupe scolaire. Elle comprenait un bilan de nos con-

sommations d'énergie, une mesure de notre impact environnemental et de l'impact financier de nos consommations.

Quels ont été les résultats de ce diagnostic ?

C. H. Édifiants ! Avec 5 chaudières au fioul, 2 au gaz,

et 2 ensembles immobiliers dotés de chauffages électriques conventionnels, avec des éclairages de qualités diverses et des bâtiments anciens et mal isolés, en 2019, la consommation énergétique de notre groupe scolaire s'élevait à 640 000 Kw/h. Et tout cela, avec l'impact financier et environnemental que l'on peut imaginer.

Face aux résultats, quelles décisions avez-vous prises ?

C. H. Un passage progressif à l'éclairage LED, avec un objectif 100 % LED d'ici 2026. Pour le système de chauffage, nous avons opté pour une refonte totale qui a démarré en 2020 avec la rénovation de nos bâtiments actuels. La technologie choisie : une production de chauffage et de renouvellement d'air grâce à une pompe



Éclairages LED © Groupe Saint Vincent de Paul

Transition énergétique des bâtiments : ensemble, passons à l'action !

Fidèle à une identité qui est ancrée dans le coopératif, le Crédit Coopératif a conçu ce livre blanc pour accompagner le plus concrètement possible entreprises, associations et établissements sur le chemin de la transition énergétique. Rappels des réglementations, décryptages de solutions, conseils, récits et témoignages sont au programme de cet ouvrage.



Téléchargez le livre blanc

chaudière au gaz pour les relèves en cas de grand froid. L'économie d'énergie a été immédiate ! Pour l'instant, nous dépensons 490 000 Kw/h par an, c'est 150 000 Kw/h de moins par rapport à 2019. Notre objectif, une fois tous les travaux effectués, est de 300 000 kW/h.

Quelles ont été vos priorités pour la construction du nouveau bâtiment ?

C. H. Tout d'abord le confort des élèves et des personnels. Un confort visuel et thermique. Et condition non négociable pour nous : les travaux devaient se faire dans le respect de l'environnement et le bâtiment s'intégrer le mieux possible à ce qui l'entoure.

Sur quel élément votre réflexion a-t-elle en priorité porté ?

C. H. La lumière naturelle. Nous avons enclenché tout un travail de réflexion sur l'environnement extérieur du futur bâtiment. Quelle place lui réserver sur le terrain à construire pour



Travaux de rénovation © Groupe scolaire Saint Vincent de Paul

Pour accomplir ces travaux, quels financements et aides avez-vous obtenus ?

C. H. Nous avons mobilisé nos fonds propres et avons pu compléter avec des prêts notamment au Crédit Coopératif. De plus, et ce c'est pas une aide négligeable, notre fournisseur en matériel, et en particulier pour les pompes à chaleur, nous a apporté un soutien financier.

optimiser l'apport en lumière ? Nous avons lancé une véritable course au soleil avec un emplacement qui devait à la fois garantir le plus possible de lumière à l'intérieur de l'établissement et à la fois éviter une chaleur inconfortable l'été.

Outre l'emplacement du bâtiment, quels ont été les leviers complémentaires pour optimiser l'usage de la lumière naturelle ?

C. H. Le volume de surfaces vitrées, la couleur

des parois. En outre, il a fallu prendre en considération les différents usages des pièces afin d'éviter les éblouissements et les effets de contraste. Parallèlement, pour l'éclairage, l'usage de la lumière naturelle a été complété par l'installation de lampes LED et de lampes à accumulation solaire.

Pour tout comprendre des enjeux et des solutions liés à la transition énergétique des bâtiments, [téléchargez le livre blanc](#).



DOMAINES D'EXPERTISES

Publirédactionnel



La salle à manger claire et accueillante



Grégory Stéculorum
Chef d'établissement
Institut Nicolas Barré

Institut Nicolas Barré (59) : bien manger toute l'année, c'est possible !

Grégory Stéculorum, chef d'établissement de l'Institut Nicolas Barré dans le Nord, partage avec nous comment, en partenariat avec la société de restauration collective Elior, il a transformé la restauration scolaire de son établissement pour offrir des repas de qualité, accessibles à tous les budgets et adaptés aux besoins de ses élèves.

Quel était votre projet lors de votre arrivée à la direction de l'établissement ?

Grégory Stéculorum. Ma volonté était de proposer une restauration accessible à tous, avec des repas de qualité à un tarif abordable, car les familles de la région ont des budgets limités. À mon arrivée, seulement 80 couverts étaient servis par jour. Le projet de fusion de deux établissements scolaires représentait un défi majeur pour répondre aux besoins croissants. J'ai alors choisi la société Elior, qui a su me proposer des solutions adaptées.

Quels leviers avez-vous choisis pour rendre cela possible ?

GS. Ensemble, nous avons travaillé sur la réduction des frais fixes, tout en augmentant significativement la fréquentation du restaurant. Nous avons ainsi créé trois espaces de restauration : une cafétéria avec des plats chauds, une autre cafétéria avec des plats froids et un self-service. Ces innovations ont permis de réduire les temps d'attente et d'optimiser les flux : un enjeu clé, car les élèves ne veulent pas perdre de temps en faisant la queue.



Une prestation de qualité



Des convives satisfaits



Le Self post-bac inspiré de la restauration d'entreprise



Pour les étudiants post-bac, vous vous êtes inspiré d'un modèle existant chez Elior ?

GS. Exactement. Pour les post-bac, nous avons développé un concept de type brasserie, inspiré des restaurants d'entreprise d'Elior. Nous avons modernisé les aménagements avec des buffets en marbre et des lampes chauffantes, et introduit une offre de "show-cooking". Ce concept, où les étudiants peuvent choisir des plats préparés devant eux, a rencontré un véritable succès. Ils apprécient particulièrement les grillades et la variété des plats proposés, le tout à un tarif très compétitif.



La cafétéria offre froide pour gérer les flux

Comment avez-vous réussi à maintenir vos étudiants sur place à l'heure du déjeuner, malgré la concurrence extérieure ?

GS : La clé a été de réduire la pause déjeuner à une heure, évitant ainsi que les étudiants ne quittent l'établissement pour des repas peu équilibrés. Je tiens à ce que chaque élève

puisse manger à sa faim un repas sain et de qualité. Nous sommes partis d'une prestation différenciée à une offre au forfait. En garantissant un tarif accessible, nous avons réussi à fidéliser les élèves tout en leur offrant un environnement convivial.

Comment avez-vous géré l'impact de l'inflation sur votre poste restauration ?

GS. Lorsqu'Elior m'a demandé de participer à l'augmentation des coûts liés à l'inflation, je n'ai pas hésité. Nous avons investi davantage pour maintenir une haute qualité sans répercuter cette hausse sur les familles. Notre équipe de cuisine utilise des produits frais et locaux, et met un point d'honneur à proposer des plats faits maison. Cela nous permet de maintenir une prestation de qualité, tout en respectant nos engagements budgétaires.

En partenariat avec Elior, l'Institut Nicolas Barré a réussi à réinventer son modèle de restauration offrant une moyenne journalière de 700 repas sains et savoureux, adaptés aux besoins des élèves et du personnel, tout en maîtrisant les coûts.

Fortes de cette expérience et conscientes du contexte économique actuel qui impacte tous les acteurs liés à la vie et à l'épanouissement d'une école, les équipes d'Elior restent très à l'écoute des Ogec et des chefs d'établissements de l'Enseignement catholique pour leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins et leurs environnements. C'est ensemble, en apprenant à mieux se connaître, que nos complémentarités pourront nous permettre de réaliser des projets comme celui de l'Institut Nicolas Barré, en ayant toujours comme objectif la satisfaction de tous.

Votre contact Elior : thierry.colas@elior.fr



Bénéficiaires de fonds publics, les Ogec sont soumis à des obligations de transparence financière prévues par le code de l'éducation

Les Ogec reçoivent des fonds publics, notamment sous forme de forfaits d'externat et de subventions d'investissement, pour assurer la gestion des établissements sous contrat d'association dont ils sont responsables. Par conséquent, en vertu des articles [R442-18](#) et [R442-19](#) du code de l'Éducation, ils sont tenus de respecter des obligations de transparence financière.

Les obligations de transparence financière ont pour objectif de permettre à l'État de vérifier la bonne utilisation des ressources publiques qui sont perçues par les Ogec. Nous vous rappelons ci-après ces obligations administratives.

Tenir une comptabilité d'engagement

Ceci afin de produire une information financière de qualité :

[C. éducat., art. R442-19](#)

Tenir une comptabilité analytique

La comptabilité de l'Ogec doit également permettre de distinguer les résultats de chaque secteur d'activité (par exemple : élémentaire, collège, restauration, etc.). Pour rappel, l'objectif d'une comptabilité analytique est de prouver, en cas de contrôle, que les fonds reçus via le forfait ne sont pas utilisés pour financer les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (comme l'animation pastorale et éducative spécifique), ni pour couvrir les coûts de rénovation du patrimoine immobilier ou du premier équipement de l'établissement. Pour assurer cette transparence, la Fédération nationale des Ogec re-

commande de séparer la gestion scolaire (incluant les activités d'enseignement et les activités connexes comme la restauration ou l'internat) de la gestion patrimoniale non scolaire. Elle conseille également de calculer un équivalent loyer pour évaluer précisément l'impact de l'immobilier et la valorisation des coûts immobiliers à long terme, en prenant en compte à la fois les charges et les investissements nécessaires à la préservation et au développement du patrimoine.

Adresser le compte de résultat de l'exercice écoulé à la DDFIP

Dans les 3 mois suivants la clôture de l'exercice chaque Ogec est tenu d'adresser à la DDFIP de son département au minimum un compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé. Quand bien même certains Ogec ont pu, par le passé, être localement déliés de cette obligation par leur DDFIP, la transmission des comptes de résultat à la DDFIP demeure inscrite au Code de l'éducation et reste en vigueur. Le Code de l'éducation prévoit aussi que si l'établissement a "bénéficié de ressources afférentes à la taxe d'apprentissage, l'emploi de ces ressources doit être retracé en détail sous une rubrique spéciale." - [C. éducat., art. R442-18](#)

Inviter les représentants des collectivités territoriales

Le Code de l'éducation prévoit également que les Ogec sont tenus d'inviter les représentants des collectivités territoriales¹ au conseil d'administration de l'Ogec qui arrête le budget des établissements scolaires qu'ils gèrent² - [C. éducat., art. L442-8](#)

” La transparence n'est pas une option, c'est une obligation légale et morale pour les associations qui reçoivent des fonds publics. La responsabilité financière implique donc de rendre compte de leur utilisation.

¹communes, département, région

²école, collège et/ou lycée



© Adobe Stock

Afin de disposer de suffisamment de temps pour se préparer à ces nouveaux changements et, garantir ainsi l'homogénéité des données économiques et financières des établissements de notre réseau, les Ogec sont invités à ne pas tenter d'appliquer par anticipation la nouvelle réglementation. Une version mise à jour de la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'État, approuvée par la commission économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec, sera bientôt disponible. Elle sera accompagnée de la révision des fiches pratiques ainsi que de nouvelles propositions de formations adaptées aux particularités des établissements catholiques d'enseignement. Ces mesures visent à renforcer la fiabilité et la transparence des données financières des établissements, en facilitant leur gestion et en répondant aux exigences croissantes de lisibilité et de cohérence des informations comptables.

Pour aller plus loin et en savoir plus sur l'Autorité des normes comptables (ANC)

L'ANC ou Autorité des normes comptables est l'organisme français chargé d'établir les normes comptables applicables aux entreprises privées, aux associations et aux entités publiques. Elle veille à la cohérence et à la qualité des informations financières en édictant des règles de présentation des comptes. Son objectif est de garantir la transparence, la comparabilité et la clarté des états financiers afin de répondre aux besoins des investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes. D'autre part, l'ANC représente également la France au niveau international, contribuant ainsi à l'élaboration des normes comptables globales.

”

Ces mesures visent à renforcer la fiabilité et la transparence des données financières des Ogec”



La gestion des cantines scolaires : un défi croissant pour les Ogec face à l'augmentation des coûts et aux exigences réglementaires

Les Ogec et les établissements scolaires sont confrontés à des enjeux grandissants dans le domaine de la restauration scolaire. L'enquête menée en 2024 par l'AMF souligne une augmentation continue des coûts pour les collectivités locales, ainsi que des difficultés à se conformer aux obligations légales. Retour sur les principaux enseignements de [l'enquête menée par l'AMF](#)¹.

Une hausse des coûts qui pèse sur les collectivités

Les résultats de l'enquête de l'Association des Maires de France¹ intitulée "*Restauration scolaire : des communes volontaires malgré des difficultés persistantes*" montrent une augmentation significative du coût moyen d'un repas en restauration scolaire, passant de 7,63 € en 2020 à 8,49 € en 2023. Ce coût varie selon la taille des communes, atteignant 10,40 € dans celles de plus de 30 000 habitants. Face à ces augmentations, 63 % des collectivités ont dû réviser à la hausse les tarifs des repas depuis 2022, bien que ces hausses soient généralement inférieures à 10 %. Cette situation complique la gestion financière des Ogec qui doivent jongler entre le respect des exigences de qualité et la maîtrise des coûts, souvent avec des budgets serrés.

Une pression réglementaire croissante

Les Ogec doivent également composer avec des réglementations de plus en plus contraignantes. Les lois Egalim, Climat et Résilience imposent un seuil de 50 % de produits de

qualité et durables dans les re-pas, dont 20 % de produits bio. Cependant, en 2023, seules 18 % des communes respectaient ce seuil, une proportion bien inférieure aux attentes initiales. L'approvisionnement en produits locaux et durables reste un défi majeur, accentué par des contraintes logistiques, des coûts élevés et un manque de diversité dans l'offre. Ces difficultés sont particulièrement marquées dans les petites communes, qui peinent à accéder aux producteurs lo-caux et à intégrer ces produits dans leurs marchés publics.

Le coût pour les familles et le soutien nécessaire

Bien que 81 % des communes appliquent un tarif compris entre 1 € et 5 € pour les repas, la participation des familles au financement du service de restauration reste limitée. Dans 77 % des cas, cette contribution couvre moins de 50 % du coût total. Les Ogec, en tant qu'acteurs clés de la gestion des cantines, sont donc confrontés à des déficits croissants, ce qui met en péril la viabilité du service sur le long terme.

Conclusion

Les Ogec doivent aujourd'hui faire face à une gestion de plus en plus complexe de la restauration scolaire, entre la hausse des coûts, la pression réglementaire et les attentes des familles. Pour relever ces défis, un soutien accru de l'État et des initiatives locales visant à simplifier l'approvisionnement en produits durables sont essentiels.

” L'AMF rappelle la nécessité d'un meilleur accompagnement à la fois technique et financier de la part de l'Etat auprès des communes afin qu'elles puissent offrir une alimentation saine dans les cantines.

¹Menée en lien avec AgroParisTech, cette étude de l'Association des Maires de France (AMF) met en évidence les efforts fournis par les communes et leur intercommunalité pour répondre aux normes imposées par les lois [Egalim](#) (2018), [Agec](#) (2020) et Climat et Résilience (2021). Article rédigé par Marine de Montalivet.



Comptabilité financière : une nouvelle nomenclature comptable sera applicable au 1^{er} septembre 2025

L'Autorité des normes comptables a homologué 2 nouveaux règlements qui conduisent à moderniser la présentation des états financiers. Applicable au 1^{er} septembre 2025 dans nos Ogec, cette nouvelle réglementation vise à donner une meilleure lisibilité des comptes. C'est pour nos Ogec l'opportunité de renforcer la fiabilité et la transparence de leurs données financières.

Quels vont être les changements ?

Pour mieux comprendre, voici un résumé des principales modifications :

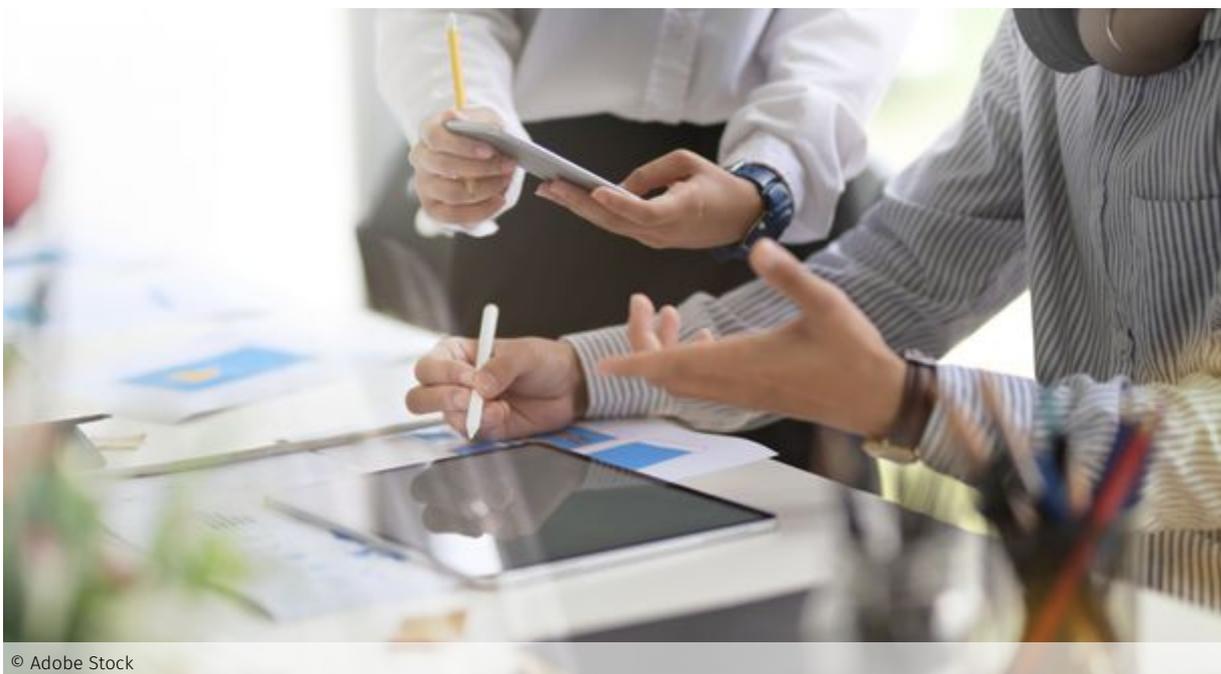
- Suppression de la technique du transfert de charges : Cette dernière consistait à comptabiliser une charge tout en neutralisant son impact sur le résultat.
- Refonte du contenu du résultat exceptionnel : les éléments inclus dans le résultat exceptionnel seront redéfinis. Les charges et produits exceptionnels devront être liés à un évé-

nement majeur et inhabituel. Ceux qui ne remplissent pas cette condition seront intégrés aux résultats d'exploitation ou financiers, selon leur nature, pour offrir une vue plus transparente du résultat économique.

- Simplification du plan comptable : en plus de la suppression de certains comptes au profit de nouveaux comptes spécialement créés à cet effet, le règlement prévoit aussi l'abandon des systèmes abrégé et développé, afin de maintenir un unique plan de comptes.

- Modernisation des états financiers : la présentation des états financiers sera revue afin de les rendre plus lisibles. Elle permet outre l'amélioration de la communication financière, de faciliter la prise de décision et de renforcer la confiance des parties prenantes.

- Présentation nouvelle des informations dans l'annexe pour plus de lisibilité, afin d'améliorer la compréhension des comptes et d'accroître la transparence.



© Adobe Stock



Isidoor : un réseau de conseillers à votre écoute

Depuis son lancement, Isidoor s'est imposé comme le compagnon gestionnaire indispensable des Ogec. Cette réussite, nous la devons à l'impulsion de vos fédérations et à la confiance que vous nous accordez. Isidoor a été pensé pour simplifier vos tâches de gestion au quotidien, en vous offrant un service personnalisé et réactif. Au cœur de l'écosystème Isidoor, des conseillers sont présents dans chaque région pour vous assister et répondre à vos besoins spécifiques. Ils sont les gardiens de votre sérénité : toujours à l'écoute, ils partagent leur expertise en gestion, en droit social et en immobilier. Leur mission ? Vous accompagner jour après jour pour que l'utilisation d'Isidoor soit pour vous une expérience fluide et sans inquiétude :

- **Assistance technique** : face à un bug ou à une anomalie, notre équipe technique intervient pour vous apporter la solution adéquate.
- **Support utilisateur** : besoin d'un conseil

ou d'un accompagnement dans l'utilisation d'Isidoor ? Nos conseillers vous guident.

- **Formation et ressources** : ils mettent à votre disposition des guides d'utilisation, organisent des webinaires pour vous former et vous informer en toute autonomie.

- **Recueil de vos besoins** : votre avis compte ! Nous sommes attentifs à vos retours pour faire évoluer Isidoor selon vos attentes et les conseillers sont là pour mieux appréhender vos besoins.

Comment Joindre les conseillers Isidoor ?

Pour toute demande, notre plateforme d'assistance est à votre disposition. Envoyez-nous un mail à support@isidoor.org ou créez un ticket depuis la plateforme Isidoor. Parce que votre satisfaction est notre priorité.

Les améliorations de l'année à venir

Pas de repos sur nos lauriers ! Cette année encore, nous avons établi des objectifs ambitieux pour améliorer votre expérience :



© Adobe Stock



© Adobe Stock

• **Engagement de qualité et performances :** nous nous engageons à réduire nos temps de réponse et augmenter notre taux de résolution des problèmes. Nous savons que chaque minute compte.

• **Meilleure mise en contact avec les conseillers:** nous voulons que chaque interaction avec nos conseillers soit la plus enrichissante possible. Pour cela, nous travaillons sur l'optimisation des canaux de communication. Notamment, pour identifier le conseiller le plus proche de vous et établir un contact direct, nous vous invitons à consulter notre [carte interactive](#) des conseillers régionaux. Cette carte vous permettra d'identifier le conseiller dédié à votre région, vous assurant ainsi une réponse ciblée et efficace à toutes vos demandes.

• **Amélioration continue des conseillers:** ils sont en constante formation pour rester à la pointe des dernières évolutions dans leurs domaines. Un espace collaboratif et des ateliers leur sont dédiés.

Avant de faire appel à l'assistance, explorez les ressources existantes

Nous vous invitons à prendre du temps pour explorer les ressources mises à votre disposition. La documentation Isidoor s'est en effet considérablement enrichie et peut très souvent vous apporter une réponse immédiate et efficace. Et pour des besoins hors des heures de bureau ou le week-end, n'oubliez pas que vous pouvez interroger notre [assistant électronique](#) ou chatbot accessible 24h/24. Nous sommes très fiers de pouvoir vous accompagner au quotidien dans le cadre de vos enjeux de gestionnaire d'établissements scolaire et vous remercions pour votre confiance. Ensemble, faisons d'Isidoor votre espace de gestion privilégié.

”

Des conseillers Isidoor sont présents dans chaque région pour vous assister au quotidien"



Un bon renouvellement de l'air va au-delà de l'ouverture des fenêtres.

Préparation à l'évaluation annuelle de la qualité de l'air dans les établissements scolaires : un impératif pour les Ogec avant le 31 décembre 2024

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est devenue une obligation pour les ERP¹, dont font partie les écoles. En tant que gestionnaires d'établissements scolaires, les Ogec ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de cette nouvelle réglementation. L'échéance pour la 1^{ère} évaluation des moyens d'aération a été arrêtée au 31 décembre.

Pourquoi la qualité de l'air intérieur est-elle importante ? L'air que respirent les élèves et les personnels au sein de l'établissement scolaire a un impact direct sur leur santé

et leur bien-être. Selon l'article publié par l'Enseignement catholique, "Des classes qui respirent", il est essentiel d'assurer un renouvellement d'air suffisant dans les salles de classe pour éviter l'accumulation de polluants tels que le CO₂. De nombreuses études montrent que de bonnes pratiques d'aération réduisent la concentration de dioxyde de carbone, ce qui améliore la concentration et la performance scolaire des élèves.

Évaluation annuelle des moyens d'aération : ce que les Ogec doivent savoir

La réglementation entrée en vigueur en 2023 impose à chaque établissement de réaliser une évaluation annuelle des moyens d'aération. Cette évaluation inclut la mesure à lecture directe du CO₂ dans les pièces occupées, afin de vérifier si le renouvellement de l'air est suffisant. Il est impératif que cette première évaluation soit effectuée avant le 31 décembre 2024. Les mesures de CO₂ permettent de savoir si les niveaux de ventilation dans les salles de classe sont conformes aux seuils re-

commandés de 800 ppm (seuil de vigilance) et de 1500 ppm (seuil critique). Des dépassements réguliers de ces seuils peuvent révéler des dysfonctionnements dans les systèmes d'aération, ce qui nécessitera des actions correctives.

Quelles actions à mettre en place ?

- Surveillance et mesure régulière du CO₂ : un appareil de mesure portable peut être utilisé pour vérifier la concentration en CO₂ dans les salles. Cet appareil doit être placé loin des sources de chaleur et de ventilation, à une hauteur comprise entre 1 mètre et 2 mètres pour obtenir des mesures fiables.

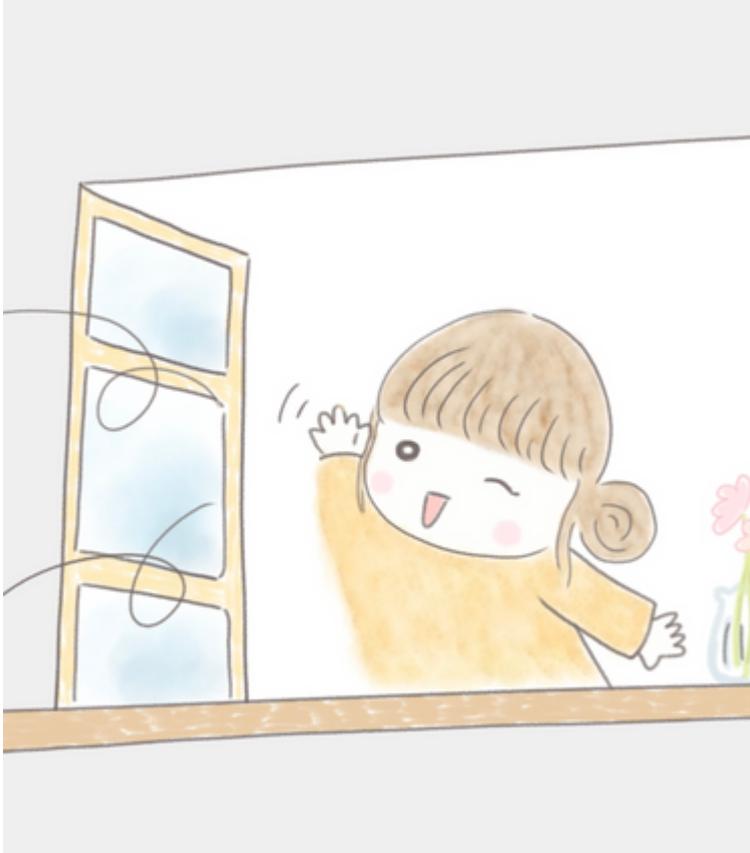
- Entretien des systèmes d'aération : les fenêtres, grilles et bouches de ventilation doivent être inspectées régulièrement. S'assurer que les ouvrants sont accessibles et fonctionnels est un prérequis pour garantir une bonne circulation de l'air.

- Affichage des résultats : après chaque évaluation, les résultats doivent être affichés à l'entrée de l'établissement pour sensibiliser les usagers aux efforts en matière de QAI.

L'enjeu de la réglementation pour les Ogec

Le respect de ces obligations relève directement de la responsabilité des Ogec en tant que gestionnaires d'établissements scolaires.

¹Établissement recevant du public



Lorem Ipsum

Assurer le bien-être des élèves doit être une priorité

En cas de dépassement des seuils de CO₂, il est essentiel de mettre en place des actions correctives et d'adopter un plan d'action à long terme pour améliorer la qualité de l'air. Ce plan devra être actualisé régulièrement en fonction des résultats des autodiagnostic et des campagnes de mesure.

Conclusion

La bonne gestion de la qualité de l'air intérieur est une priorité pour assurer des conditions d'apprentissage optimales et conformes aux exigences légales. Les Ogec doivent s'assurer que l'évaluation annuelle des moyens d'aération soit réalisée avant la fin de l'année 2024. N'hésitez pas à solliciter des experts ou votre fédération départementale ou régionale si nécessaire pour vous accompagner dans la mise en conformité de vos établissements.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter toutes les ressources qui sont à votre disposition

Pour plus d'informations sur les outils et les bonnes pratiques à adopter, nous vous invitons à consulter les ressources mises à disposition par l'Enseignement catholique et les organismes spécialisés. Vous trouverez notamment de précieuses informations dans la [fiche pratique](#) dédiée à la qualité de l'air intérieur accessible depuis Isidoor. Nous vous recommandons également de voir ou revoir le [replay du webinar](#) lié aux enjeux de la nouvelle réglementation sur la qualité de l'air intérieur pour les établissements scolaires coanimé avec le [Groupe Atlantic](#), partenaire de la fédération nationale.

”

L'évaluation régulière de l'air permet de prévenir les risques pour la santé des élèves¹.

¹Michel Menu, spécialiste en santé environnementale

Article rédigé par Marine de Montalivet, directrice de communication - Fédération nationale des Ogec

La branche : là où tout se joue !

Entre contentieux et suspension des travaux paritaires, attente d'extension et obligations de négociation. La branche est un objet juridique d'actualités. Et c'est sans parler des projets en cours. La Branche... Certes on peut évacuer la question en paraphrasant Charles de Gaulle «*On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant la branche, la branche, la branche, mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien!*», mais la branche est une réalité. Et une réalité de plus en plus prégnante. Les lois successives relatives à la généralisation de la complémentaire santé, la réforme de la formation professionnelle, le rôle central de la négociation de branche et d'entreprise ainsi que la représentativité patronale mettent la branche professionnelle au cœur du droit social et à ses évolutions rapides. Rater son développement serait une erreur et ne pas la construire aurait été une faute !



"La branche, la branche, la branche", là où tout se joue : retour sur les définitions et les missions générales

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité relevant d'une convention collective. Les contours d'une branche professionnelle sont définis par le champ d'application de la convention collective conclue par les organisations syndicales d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives.

Une branche est donc constituée par une Convention collective (une branche = un IDCC – Identifiant de convention collective). Le rôle de la branche professionnelle est précisé par le Code du travail :

- Définir les garanties sociales (des conditions de travail)
- Déterminer l'ordre public conventionnel (les garanties minimales)
- Réguler la concurrence

Parallèlement à cela, le Code du travail fixe des thèmes au cœur même de la "convention collective". Des thèmes qui sont autant de piliers de l'action de branche que de règles à respecter pour l'employeur afin d'offrir les garanties sociales et l'ordre public conventionnel évoqués ci-dessous : ce qu'on peut appeler le CARE en anglais que nous avons décliné en SÉCURITE au bénéfice du salarié. Pour reprendre une référence gaullienne, ces thèmes sont le domaine réservé de la branche, donc de la convention collective. Impossible pour un établissement de "faire différemment". Impossible de déterminer des classifications différentes (inventer des fonctions), impossible de fixer

des rémunérations minimales différentes, impossible de ne pas cotiser à l'Opco et ne pas respecter les règles en matière de priorités de financement, impossible de faire différemment que l'accord de branche en prévoyance et en santé ! C'est pour cela que les communications, notamment des lettres EEP Santé, ont été claires sur le sujet. C'est pour cette raison que nous insistons sur les écrits en matière de formation professionnelle et vous proposons notre concours pour le financement. À grand pouvoir, grande responsabilité !

Animation

Une branche est animée paritairement. C'est-à-dire à 50/50 par les organisations représentatives des employeurs (la CEPNL est animée par la Fédération nationale des Ogec et les 4 organisations de chefs d'établissement) et des salariés (FEP-CFDT, Snec-CFTC, SPELC) qui signent des textes qui s'appliquent obligatoirement aux Ogec et à leurs salariés, et qui gèrent paritairement des régimes de protection sociale (EEP Santé, EEP prévoyance) et des fonds mutualisés à AKTO (EEP formation). C'est en cela que l'animation de branche ne correspond pas au fonctionnement de l'Institution. En branche, il n'y a techniquement pas de chefs : des organisations syndicales de salariés et une ou plusieurs organisations d'employeurs se mettent autour d'une table, alors qu'elles n'ont pas le même intérêt. L'accord qu'elles trouvent est considéré comme une loi par le code du travail.

” L'Enseignement catholique fonctionne selon ses règles¹. La branche fonctionne dans le cadre du paritarisme en application du Code du travail. La Branche est celle de l'Institution mais elle n'est pas l'Institution.

¹Statuts

L'établissement : là où ça se passe !

Sur les sujets essentiels évoqués ci-dessous, les établissements ont peu de marge de manœuvre en matière de négociation. Une action, et non des moindres : appliquer les textes. Autre action : éventuellement déroger aux règles relatives au temps de travail. Cela par voie d'accord collectif avec des règles qui ont été modifiées, des interlocuteurs à la légitimité renforcée, formés et aux attentes légitimes, et dont le positionnement et la posture se distinguent des logiques institutionnelles passées : l'autre mission de la branche se dessine.



© Adobe Stock

Une fédération décidée à jouer le match

On l'a vu, la branche est un producteur de normes, mais la branche n'existe pas sans un réseau fédératif : c'est le lieu de construction d'une œuvre commune, un partage d'expériences, mais aussi la mise à disposition de services aux entreprises. La gestion d'un établisse-

ment scolaire est une activité exigeante dans un environnement social, économique et juridique en perpétuelle mutation. Les adhérents ont besoin d'un accompagnement qualitatif voire individualisé. Et c'est notre mission que d'anticiper cette évolution et de répondre aux besoins exprimés. Pour ne pas subir, la fédération nationale a fait le choix de s'organiser, de monter en compétences et d'asseoir sa représentativité. Mais la représentativité sans légitimité, cela ne fonctionne pas. Et la légitimité c'est être identifié et organisé en apportant davantage de services aux entreprises de la branche. Dans le cadre de son activité, la fédération nationale devra donc favoriser la lisibilité et l'application des normes qu'elle produit afin de permettre aux établissements d'avoir une vision claire des enjeux et de leur marge de manœuvre en matière de dialogue social.

La gestion d'un établissement scolaire est une activité exigeante dans un environnement social, économique et juridique en perpétuelle mutation. Les adhérents ont besoin d'un accompagnement qualitatif voire individualisé. Et c'est notre mission que d'anticiper cette évolution et de répondre aux besoins exprimés.

La proximité sera un vecteur clé. Et c'est par l'animation de son réseau, le développement du sentiment d'appartenance et la volonté de travailler en commun avec des outils collaboratifs qu'au final, les établissements scolaires bénéficieront des compétences et des expertises attendues.



Pierre-Vincent Guéret
Président de la Fédération nationale des Ogec, du Collège employeur et de la CEPNL

Quels sont les enjeux de la branche de l'Enseignement privé non lucratif (EPNL) ? Modernisation et unification seront au cœur des projets de demain.

En tant que président de la Fédération nationale des Ogec, du Collège employeur et de la CEPNL¹, Pierre-Vincent Guéret joue un rôle central dans la gouvernance de l'enseignement privé non lucratif. Dans cette interview, il détaille les enjeux de la branche de l'EPNL ainsi que les projets ambitieux de modernisation qu'il porte pour l'avenir.

Non seulement vous êtes président de la Fédération nationale des Ogec, mais vous présidez également le Collège employeur et la CEPNL : pouvez-vous nous préciser en quoi cela consiste ?

Pierre-Vincent Guéret. Les salariés de l'enseignement privé non lucratif sont protégés par une convention collective, la CEPNL. Elle abrite évidemment les très nombreux salariés des Ogec, mais pas que. D'autres institutions, non nécessairement catholiques, profitent de la convention. On appelle en effet "branche professionnelle" l'ensemble des entreprises d'un même secteur d'activité. Une particularité de l'Enseignement catholique, issue notamment des intuitions de Michel Quesnot, un de mes illustres et audacieux prédécesseurs, est que la Fédération nationale des Ogec exerce le secrétariat administratif de la branche et déploie une équipe compétente pour cela. Son président y est donc forcément impliqué. Je préside donc le Collège employeur, qui réunit quatre administrateurs de la fédération nationale et les quatre présidents des organisations professionnelles de chefs d'établissements (Synadic, Synadec, UNETP, Snceel). Le Collège employeur anime paritairement la branche avec les

trois organisations syndicales actuellement représentatives (SPELC, CFTC, FEP-CFDT).

Quel est donc selon vous l'intérêt de la branche EPNL pour l'Enseignement catholique ?

P-VG. L'Enseignement catholique porte intrinsèquement les ambitions de la doctrine sociale de l'Église, soclée notamment dans plusieurs chapitres du Catéchisme de l'Église catholique, et déclinée progressivement par d'importants textes. S'y trouvent la notion de "juste salaire" et l'ensemble des préoccupations de prise en compte de l'intégralité des personnes qui composent la communauté éducative. L'intérêt d'une branche dédiée à l'enseignement non lucratif dans laquelle se déploieraient ces principes, dans le respect du droit français, et pour accompagner son déploiement par des innovations, est donc évident. Plus largement, la branche n'est pas uniquement celle de l'Enseignement catholique. Elle est ouverte à tous les acteurs du non lucratif et de l'économie sociale et solidaire intervenant pour l'enseignement. Notre organisation permet en effet de *faire confédération* avec d'autres acteurs, dont plusieurs ont marqué leur intérêt pour rejoindre la CEPNL, et ainsi porter collectivement plus loin les nécessaires avancées sociales que nos salariés méritent.

¹Confédératin de l'Enseignement privé non lucratif

Nous avons lu le récent communiqué du Collège Employeur qui tranche avec les tonalités habituellement plus feutrées, et semble marquer une certaine colère. Qu'en dites-vous ?

P-VG. Effectivement, la Fédération nationale des Ogec et les quatre organisations professionnelles de chefs d'établissement ont été obligés d'exprimer de manière ferme leur désapprobation face à un discours national de la FEP-CFDT qui avait franchi une ligne rouge. Ce choix a été raisonné, malgré les conséquences qu'il induit en termes de décalage possi-



Lorem Ipsum

ble de nombreux projets et recherches d'avancées que nous souhaitons et que nous souhaitons toujours. Je ne vais pas commenter beaucoup plus un communiqué dont la compréhension est simple. À titre personnel, je partage que ce communiqué était nécessaire. Lors de sa publication, l'affaire dite de Pau est le

quatrième communiqué de cet acabit publié par la FEP-CFDT en 2024. Depuis, un cinquième est arrivé concernant une affaire à Toulouse, démontrant que certains semblent prendre plaisir à scier la branche sur laquelle nous sommes tous assis. Le président de la Fédération nationale des Ogec que je suis est par ailleurs encore assez perméable aux réalités des établissements, particulièrement ceux que je croise dans les diocèses que je visite, et dans les territoires du Rhône-Roannais et d'Auvergne-Rhône-Alpes où je suis encore président. J'ai trop entendu l'inquiétude profonde des chefs d'établissement et des administrateurs d'Ogec ces derniers temps face à l'injustice de forces hostiles pour ne pas avoir senti l'urgence nécessaire de remplir mon rôle, qui est aussi de parler haut quand il faut.

La branche est ouverte à tous les acteurs du non lucratif et de l'économie sociale et solidaire intervenant pour l'enseignement.

Quels sont donc vos projets d'avenir pour la branche EPNL ?

P-VG. Une fois que sera réglé le sujet dont il est question ci-dessus, nous reprendrons l'ambitieux programme de modernisation et d'élargissement de la branche que la fédération nationale appelle de ses vœux et qu'elle coconstruit avec les 4 organisations professionnelles de chefs d'établissement. Plusieurs chantiers stratégiques sont dans nos ambitions :

- La lisibilité de la CEPNL et des droits de chaque salarié : un site internet complet est prêt à être mis en ligne
- Le développement d'actions concrètes au service des salariés en difficulté ainsi qu'en reconversion : plusieurs lignes d'actions aisément déclenchables ont été pensées et discutées, avec le financement associé



© Adobe Stock

- L'écriture des chapitres dédiés à l'enseignement supérieur et au périscolaire : ces deux dimensions sont des angles morts de notre convention collective, dont l'absence nuit d'abord aux Ogec qui accompagnent des projets de post-bac et d'activités périscolaires. Ces dimensions permettraient aussi de répondre aux établissements du supérieur qui ont cherché dans d'autres conventions, pourtant trop proches du secteur lucratif, une couverture des droits de leurs salariés. Grâce à un programme accéléré depuis trois mois, les chapitres dédiés au supérieur sont rédigés, et prêts à être discutés. Le périscolaire suivra.

- L'élargissement de la branche : elle est une nécessité pour accompagner une proposition d'unification de l'enseignement privé non lucratif, à l'heure où il est plus que jamais nécessaire d'installer cette unité entre un secteur public puissant, et un secteur lucratif en pleine expansion.

Qu'est-ce qu'une branche professionnelle ?

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective. Elle a pour mission de définir un "socle de base" de règles (conditions de travail, emploi, salaires minima, formation, etc.) pour les salariés et les entreprises relevant du secteur auquel ils appartiennent : c'est une façon d'uniformiser les règles. La branche de l'EPNL représente le secteur de l'Enseignement privé non lucratif. Elle regroupe essentiellement les structures associatives gestionnaires d'écoles privées sous contrat avec l'État, catholiques (Ogec) ou non. La Fédération nationale des Ogec anime ainsi la branche de l'EPNL.

”

Accompagner une proposition d'unification de l'enseignement privé non lucratif est nécessaire"

Synergie des équipes et concrétisation des initiatives pour un développement durable au sein des organisations : un bel exemple de réussite du dialogue social



Jocelyn Pinoteau
Président de l'Urogec IDF (Fédération régionale des Ogec d'Ile-de-France) et membre du Collège employeur national

La Commission paritaire régionale (CPR) de l'enseignement privé non lucratif d'Ile-de-France est une instance de dialogue social entre le Collège employeur (composé des organisations professionnelles de chefs d'établissement et de la Fédération des Ogec Ile-de-France) et du Collège des salariés (composé des organisations syndicales représentatives).

Exerçant une présidence tournante, le président de l'Union régionale d'Ile-de-France (FDO IDF) et un représentant des organisations syndicales (actuellement la CFDT) s'assurent de favoriser la concertation entre les partenaires sociaux en parlant un langage commun. Preuve en est la formation suivie par l'ensemble des membres de la CPR d'Ile-de-France afin d'avoir un regard croisé sur qui nous sommes, quelles sont nos missions et les axes de travail possibles, ou encore sur la façon dont nous pouvons construire un dialogue qualitatif. Il est veillé au respect des attributions et des missions des Commissions paritaires régionales qui sont les suivantes :

- **Le dialogue social** : il permet de discuter des conditions de travail, des différends liés à l'emploi et de l'application de la convention collective (la CPR d'Ile-de-France a sollicité à plusieurs reprises une interprétation des dispositions conventionnelles auprès de la CCPNI CC EPNL).

- **La régulation des conflits** : en cas de désaccord entre les différentes parties (salariés et employeurs), la Commission paritaire régionale peut intervenir pour essayer de trouver une solution à l'amiable.

- **Le suivi des accords collectifs** : la Commission paritaire régionale veille à la bonne application des accords collectifs et peut proposer des correctifs à la convention collective.

La Commission paritaire régionale n'a pas vocation à être une instance de décision mais un lieu d'échanges et de propositions qui sont soumises au national. Cependant, la CPR peut décider de certaines actions locales, telles que celles que réalise la CPR d'Ile-de-France, comme le choix commun d'un axe de formation parmi ceux proposés par le national (mise en œuvre de 4 ateliers de formation en premiers secours en santé mentale qui ont permis d'instruire 48 personnes représentant 39 Ogec), ou encore les aides par l'utilisation d'un fonds social dont elle dispose librement. En mettant en œuvre des initiatives de formation axées sur la santé mentale et en renforçant la collaboration entre les différentes parties prenantes, nous avons pu non seulement améliorer la qualité des échanges, mais aussi renforcer le bien-être collectif. Cette réussite montre qu'un engagement durable dans le dialogue social est essentiel pour relever les défis actuels et futurs. Grâce à ces efforts, nous posons les bases d'un environnement de travail plus inclusif, collaboratif et résilient.

Quels sont les grands chantiers de la branche dans un avenir à 5 ou 10 ans ? La clé : faire réseau

Accueillir des établissements de l'enseignement supérieur et des réseaux de formation, des activités peri- et parascolaires

Certaines structures d'enseignement supérieur ont souhaité entrer dans le champ de la convention collective EPNL : l'ICES de Vendée, l'Ileps à Cergy (spécialisé dans le sport) et un certain nombre d'Isfec. Nous avons travaillé sur une plateforme de révision de la convention collective créant de nouveaux métiers pour adapter les règles relatives au temps de travail, aux classifications, etc. Ce sera un des grands chantiers pour les mois à venir. Se développent également de nombreux réseaux de service autour de la formation, d'activités peri- et parascolaires. Les stipulations conventionnelles doivent être modifiées pour les accueillir. Là aussi, un gros travail sur les classifications, les parcours professionnels, le temps de travail ou encore sur les formules contractuelles est bien sûr à prévoir.

Des piliers en évolution

De nombreux textes existants doivent être travaillés dans les années à venir sur les champs de la protection sociale, de la formation, de la durée du travail et de la prévention des risques professionnels. La feuille de route ci-dessous¹ est claire, pluriannuelle, dense avec des thématiques importantes qui pourront être travaillées et mises en place sans qu'il y ait de fort impact sur les possibilités contributives des établissements. Elles ne pourront être travaillées que grâce à un dialogue social apaisé et aux règles clarifiées.

Élections du CSE avec urnes séparées : contentieux sur la représentativité syndicale

Retour sur un marathon dans un champ de mines. Une seule solution pour garantir un texte de convention collective inattaquable, le recours aux urnes séparées dans le cadre des élections du CSE. Les organisations syndicales de salariés comme les organisations patrona-

PILIER	AMÉLIORATIONS
Protection sociale	Rente éducation
Formation	Développement de certifications par métier (Asem, RVS, etc.)
CC EPNL	Adaptation de l'application à de nouvelles structures (sup', CFA, péri- et parascolaire)
Durée du travail	Temps partiel, articulation vie pro/perso en situation difficile (aidance, maladie, etc.)
Prévention	Développement d'actions opérationnelles (TMS, RPS, bruits, prévention burn-out chefs d'établissement, etc.)
THÉMATIQUES	ACTIONS
Deuxième partie de carrière	Adaptation, prévention, formation, mutation professionnelle, mobilité inter-établissements, mobilité extra-branche, aide et action sociale
Aide aux aidants	Plateforme d'aide et d'accompagnement (service), répit, aménagement du temps de travail
Égalité femmes-hommes	Détecter, former, sensibiliser, agir
Paritarisme, parcours syndical	Création d'un parcours de formation sur la négociation
+ retraite	

¹Des thématiques nouvelles à aborder

les doivent être représentatives. Un arrêté du ministère du travail reconnaît cette représentativité. La loi Censi impose la participation aux élections et l'électorat aux CSE des maîtres agents publics exerçant dans des classes sous contrat. Pour déterminer la représentativité, le ministère prend en compte les suffrages exprimés au premier tour des élections.

Annulation de l'arrêté de 2021

Le Conseil d'État a annulé l'arrêté de représentativité syndicale en indiquant que la mesure d'audience était faussée dès lors qu'elle prenait en compte les suffrages s'étant portés sur les candidats agents publics. Il indique qu'une technique était possible : celles des urnes séparées. Depuis juillet 2022, les urnes séparées deviennent la norme en application d'une circulaire du ministre du travail. La mesure d'audience qui doit être publiée l'année prochaine se fait sur 4 ans d'élections continue dans 2 000 ou 3 000 établissements (janv. 2021-déc. 2024). Les élections réalisées sur la moitié du cycle allaient donc être irrégulières. L'article 9 de la loi du 21 décembre 2022 sécurise les deux prochaines mesures d'audience en

indiquant que pour 2025 et 2029 les audiences reprises étaient celles de 2017.

Procédure sur l'arrêté de 2023

Après la publication de cette loi, un arrêté de représentativité a été pris. Nous travaillons aujourd'hui avec 3 organisations syndicales alors qu'il y a deux ans, pour éviter tout problème de sécurité juridique, nous avons invité 7 organisations syndicales autour de table. Cette loi avait vocation à sécuriser le tour de table (3 OS) mais aussi la négociation en tant que

” *Le Conseil d'État indique que depuis juillet 2022, les urnes séparées deviennent la norme en application d'une circulaire du ministre du travail.*

telle, et surtout les accords qui en découlaient. Surtout que l'annulation des accords n'était jusqu'à présent ouverte qu'aux seules organisations syndicales dans un délai de 2 mois, or elle est désormais ouverte aux organisations syndicales, CSE et salariés par voie d'exception au cours d'un contentieux et cela, sans prescription possible (exception d'illégalité). Dans le cadre d'un contentieux en annulation de l'arrêté pris en 2023 suite à la loi mentionnée ci-dessus, FO CGT et CGC posent une question préalable de constitutionnalité. Le Conseil d'État a renvoyé au Conseil constitutionnel. Le Conseil a rendu son délibéré le 19 septembre : "l'article 9 de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi est conforme à la Constitution". La direction générale du travail pourra donc publier un arrêté de représentativité en 2025 et 2029 sur la même base de remontée de suffrages. Par là même, le Conseil constitutionnel valide l'arrêté de représentativité, ce qui a pour conséquences de :

Élections du CSE avec urnes séparées : que faut-il retenir ?

Les urnes séparées s'imposent aux Ogec (Circulaire de la DGT, Conseil d'État, Conseil constitutionnel, Cour de cassation). Tous les Ogec doivent donc organiser les élections en respectant ce principe : voir la [fiche Isidoor](#) intitulée "La mise en place du CSE : les élections". Quelques questions demeurent quant à l'intégration des AESH dans la communauté de travail, notamment leur insertion dans le collège des employés et de la préservation du secret du vote. Nous allons vous proposer dans le mois une note répondant à ces questions.



© Adobe Stock

- Permettre à la branche de travailler sereinement, sans risque d'invalidation des accords signés
- Valider le principe, dégagé par le Conseil d'État dans ses arrêts du 22 novembre 2021, d'organiser le scrutin CSE dans les établissements scolaires avec urnes séparées.

À noter : le contentieux sur l'arrêté de 2023 se poursuit devant la Cour administrative d'appel (CAA).

La décision de la Cour de cassation

Faisant feux de tout bois, les 3 organisations syndicales qui agissaient devant la CAA de Paris et le Conseil constitutionnel contre l'application de l'article 9 de la loi de 2022 agissaient devant la Cour de cassation contre la mise en œuvre d'urnes séparées prévue dans un protocole d'accord préélectoral dans une école de Neuville-sur-Saône. La Cour de cassation dans un arrêt du 9 octobre¹ rappelant l'arrêt du Conseil d'État et celui du Conseil constitutionnel valide le principe du recours aux urnes séparées.

ISI RH : élections avec urnes séparées

En raison d'un arrêt du Conseil d'État, les élections de la délégation du personnel au CSE dans les établissements scolaires devaient être organisées en mettant en place des "urnes séparées" : l'une pour les enseignants agents publics et une autre pour les autres actifs. Nous considérons les AESH comme des salariés mis à disposition. L'article L. 442-5 du code de l'Éducation issu de la loi Censi ne les vise pas : seuls les enseignants sont visés. Les suffrages des AESH ayant plus d'un an d'ancienneté ne doivent donc pas être recueillis dans l'urne "enseignants" mais dans celle des salariés. Retrouvez les informations sur la fiche "La mise en place du CSE : les élections" disponible sur [l'application ISI RH](#).

”

Tous les Ogec doivent organiser les élections en respectant le principe d'urnes séparées.

¹Cass. soc., 9 octobre 2024, n°23-19.627

I Des hommes et des territoires

- P.41** Service civique : le parcours atypique de Vanessa
P.42 Comment accueillir un volontaire étranger ?





Quand éducation rime avec engagement : le parcours atypique de Vanessa, au cœur du dispositif service civique pour guider et motiver la jeunesse



Vanessa Martin
Fédération des Ogec de Gironde

Avec un engagement exceptionnel, [Vanessa Martin](#), salariée de la fédération départementale de Gironde, coordonne un programme ambitieux qui accueille le plus grand nombre de volontaires : 120 jeunes engagés en service civique. Nous souhaitons en savoir plus sur les spécificités de son parcours et de son action sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Parlez-nous de votre parcours au sein de la fédération départementale de Gironde et ce qui vous a amené à vous investir dans la coordination du service civique ?

Vanessa Martin. Mon parcours est assez atypique. J'ai commencé comme archéologue, mais la maternité m'a poussée vers le domaine de l'éducation. J'ai obtenu une licence en sciences de l'éducation en 2016, puis j'ai enseigné à l'étranger. De retour en 2020, j'ai intégré l'Apel, puis l'Ogec, et enfin la fédération départementale des Ogec. Le service civique me permet d'accompagner des jeunes, ce que j'apprécie profondément. Bien que je ne sois plus enseignante, j'ai l'impression de poursuivre ma mission pédagogique.

Qu'est-ce qui vous motive dans l'accompagnement des jeunes en service civique ?

V.M. Quand je m'occupe des contrats et découvre les parcours, souvent difficiles, de ces jeunes volontaires, je ressens une grande fierté en contribuant à les aider à retrouver un chemin de vie plus positif.

Comment gérez-vous au quotidien le service civique ?

V.M. Je suis toujours disponible et à l'écoute des établissements. Je reste joignable, force

de proposition, et j'essaie de m'adapter aux besoins de chacun.

Quels défis rencontrez-vous avec un grand nombre de volontaires ?

V.M. Il est difficile de motiver les jeunes face à une rémunération faible. Le service civique est un engagement, mais beaucoup ont besoin de ressources financières. Le défi est d'attirer des jeunes vers un engagement qui peut sembler un "luxe".

Avec un tel succès, avez-vous des projets pour renforcer le dispositif ?

V.M. Je prévois d'organiser une rencontre pour présenter le dispositif aux établissements scolaires. Un speed-dating entre jeunes et établissements pourrait également être mis en place au mois de juin.

Après le service civique, que se passe-t-il pour les jeunes ?

V.M. Il y a de nombreuses belles histoires ! Parfois, une mission se termine par une embauche au sein de l'établissement.

Comment envisagez-vous l'évolution du dispositif et son impact sur les jeunes et les structures d'accueil ?

V.M. L'agence du service civique devrait envisager d'augmenter les indemnités, surtout face à l'inflation, et d'accroître les quotas d'attribution pour le bénéfice de tous.



France Volontaires vous aide à accueillir un volontaire étranger en service civique dans votre établissement

L'accueil d'un volontaire international au sein d'établissements scolaires est une expérience enrichissante pour les élèves, personnels enseignants et administratifs. En effet, c'est une occasion unique de favoriser à la fois l'ouverture des jeunes sur le monde, la découverte d'un nouveau pays, les échanges sur certaines thématiques et problématiques d'intérêt partagé, la pratique des langues et l'émergence d'une culture de l'engagement. Grâce à ses antennes en France hexagonale et en Outre-mer, France Volontaires peut conseiller les établissements et les Ogec pour la construction des missions de volontariat, notamment dans le cadre du service civique avec des missions de 7 mois minimum, et pour les démarches administratives à prévoir. Dans les pays où notre plateforme est présente, France Volontaires peut également vous proposer des candidats volontaires et par la suite, faciliter la démarche de demande de visa. Nos espaces volon-

tariat proposent également une formation de préparation au départ ainsi qu'un entretien de debriefing au retour de mission.

Informations et contacts

Si vous souhaitez obtenir des informations détaillées, nous vous invitons à consulter la rubrique [Nos Espaces Volontariats](#) sur le site de France Volontaires

Vos contacts privilégiés :

- Régions Normandie, Hauts-de-France et Grand Est : Lucie Lombard

lucie.lombard@france-volontaires.org

- Régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine : Christophe Ressiguier

christophe.ressiguier@france-volontaires.org

- Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, PACA et Corse : Pierre Revel

pierre.revel@france-volontaires.org

- Régions Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté : Pauline Valnaud

pauline.valnaud@france-volontaires.org



La plateforme de France Volontaires est présente en Afrique, en Asie et en Amérique © Adobe Stock

Journées 2025 Nationales

du 14 au 16 mars

**Ogec et
collectivités
main dans
la main**

 **Toulouse**



Les inscriptions se feront uniquement par délégation : pour participer aux Journées nationales 2025, rapprochez-vous de votre fédération départementale ou régionale

En mars 2025, notre congrès national sera une occasion privilégiée de nous rassembler pour faire face ensemble aux défis de demain. Ce congrès représente un événement phare pour notre communauté où se mêleront engagement, coopération et avenir.

Un contexte exigeant, un réseau résilient

L'Enseignement catholique traverse une période délicate, marquée par une réduction progressive de ses financements publics qui impactent directement nos Ogec. Cependant, plutôt que de subir, nous souhaitons agir. Le thème de cette édition, "*Ogec et collectivités main dans la main*", incarne notre volonté de reconstruire un dialogue solide avec les acteurs territoriaux. Ensemble, nous voulons rappeler la contribution essentielle de nos établissements à la vie locale : éducation, emploi ou encore vie associative, tout en renforçant les synergies existantes. Ce congrès sera le lieu pour sensibiliser les collectivités à notre mission éducative commune, et leur démontrer notre rôle dynamique au sein des territoires. Nous vous proposons ainsi de participer activement à cette réflexion pour que chaque Ogec et chaque gestionnaires reparte avec des solutions concrètes et une nouvelle énergie dans l'objectif de développer des collaborations fructueuses.



Prière byzantine pour les défunts : ces mots permettent de prier pour que les personnes défuntes reposent au Paradis

Dieu des esprits et de toute chair, qui a foulé au pied la mort, qui a réduit le diable à néant et qui a donné ta vie au monde. Donne toi-même, Seigneur, à l'âme de tes serviteurs défunts Olivier Vion, Michel Denis et Michel Gousin le repos dans un lieu lumineux, verdoyant et frais, loin de la souffrance, de la douleur et des gémissements. Que le Dieu bon et miséricordieux leur pardonne tous leurs péchés commis en parole, en action et en pensée. Parce qu'il n'existe pas d'homme qui vive et qui ne

pèche pas ; toi seul es sans péché, ta justice est justice pour les siècles et ta parole est vérité. Ô Christ notre Dieu, puisque tu es la Résurrection, la vie et le repos de tes serviteurs défunts Olivier Vion, Michel Denis et Michel Gousin, nous te rendons grâce avec ton Père incréé et avec ton Esprit très saint, bon et vivifiant, aujourd'hui et pour les siècles des siècles. Amen. Qu'ils reposent en paix. Amen.